

ADMINISTRATION

**Conseil Communautaire
Séance du 17 mars 2022
Forgès**

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-006			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022006-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GÉNÉRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Général pour l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mars 2021,

Madame la Présidente ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Général).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-007			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022007-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET GÉNÉRAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2021 du Budget Général,

Vu le Compte de Gestion du Budget Général pour l'exercice 2021 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

Considérant que :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75
Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-008

NOMBRE :

RESULTAT :

- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT - M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022008-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

DELIBERATION N° 2022-008

Rapporteur : Laurence DUMAS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe pour l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mars 2022,

Madame la Présidente ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Annexe Ordures Ménagères).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-009			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022009-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Ordures Ménagères,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exercice 2021 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

Considérant que :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-010			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022010-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

DELIBERATION N° 2022-010

Rapporteur : Laurence DUMAS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITÉS DU LONGOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe pour l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mars 2022,

Madame la Présidente ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

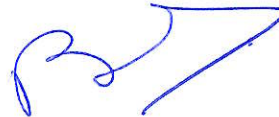
DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif - Budget Annexe Zone Activités Longour).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-011			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022011-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITÉS LONGOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Zone Activités du Longour,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exercice 2021 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

Considérant que :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-012			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022012-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe pour l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mars 2022,

Madame la Présidente ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Annexe Tours de Merle).

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-013			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022013-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Tours de Merle,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exercice 2021 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

Considérant que :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-014			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022014-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

**CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) –
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE À SAINT PRIVAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les marchés conclus avec les entreprises participant à la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Privat,

Considérant que :

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP / CP). Cette procédure permet à la Communauté de Communes de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des dépenses contractées dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme. Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Communauté de Communes ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Communautaire. Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement suivantes (exprimée en € TTC) :

Libellé du programme	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022
		MSP SAINT PRIVAT	1 100 985 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire autorise la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le financement des opérations de construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint Privat telle que proposée ci-avant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-015			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022015-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

DÉPENSES À IMPUTER A L'ARTICLE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

Vu le plan comptable de la M14,

Considérant que :

Les collectivités doivent préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonie » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions propres à cet article budgétaire.

Il est proposé de prendre en charges au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une manière générale l'ensemble des dépenses liées aux fêtes et cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques telles que les décorations de Noël, cadeaux et friandises pour les enfants, chèques cadeaux, chocolats de Noël, les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inauguration, vœux, arbre de Noël...
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs à la retraite, mutations, ou lors de cérémonies officielles
- le règlement des factures des sociétés ou troupe de spectacles et autres frais liés à leurs prestations et contrats
- le règlement des factures des intervenants pour les animations ou ateliers réalisés par les services communautaires et autres frais liés à leurs réalisations.
- les frais de restauration des élus ou des agents liés aux actions communautaire ou à l'occasion d'événements ponctuels
- les dépenses liées à l'achat de matériel, denrées alimentaires, petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers, animations ou manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget principal et aux budgets annexes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-016			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022016-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

VENTE DE BIENS APPARTENANT AU CIAS SITUÉS SUR LES COMMUNES DE DARAZAC ET AURIAC

Vu le Code de l'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-5,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2019-004 du CIAS, portant acceptation du legs de Monsieur Miermont au budget annexe de l'EHPAD,

Considérant que :

Monsieur Octave Miermont a désigné, par testament en date du 12 juin 1989, pour légataire universel l'EHPAD J et M Colaud pour l'ensemble de ses biens meubles et immeubles. Le CIAS par délibération en date du 21 février 2019 a accepté à l'unanimité le legs aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament. Ce leg comporte, entre autres, des propriétés composées de 83 parcelles cadastrales réparties sur les communes d'Auriac et Darazac.

Des acheteurs se sont positionnés pour acheter, l'un, la ferme tout en gardant le bail du fermier en place, l'autre un bois situé sur la commune d'Auriac. Le CIAS Xaintrie Val'Dordogne, n'ayant pas vocation à gérer ce genre de bien, souhaite saisir ces opportunités pour vendre ces biens. Les propriétés se répartissent de la manière suivante :

- **Sur la commune de Darazac (19220) LE BECH,**

Divers immeubles en nature de maison d'habitation, grange, bâtiment agricole de type stabulation, fournil avec hangar et diverses parcelles en nature de pré, terre, pacage, lande, taillis, futaie et bois figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu dit	ha	a	ca
B	634	LE BECH	7	99	85
B	635	LE BECH	3	00	00
B	636	LE BECH	2	72	40
B	637	LE BECH	0	25	50
B	638	LE BECH	0	59	90
B	639	LE BECH	0	05	60
B	640	LE BECH	0	01	00
B	641	LE BECH	0	00	55
B	642	LE BECH	5	24	80
B	643	LE BECH	2	03	40
B	644	LE BECH	2	88	10
B	645	LE BECH	0	84	65
B	646	LES BOUYGES	0	68	60
B	647	LES BOUYGES	0	33	00
B	648	LES BOUYGES	1	99	50
B	649	LES BOUYGES	0	66	70
B	650	LES BOUYGES	0	86	50
B	654	LES BOUYGES	0	74	60

B	655	LES BOUYGES	6	22	80
B	656	LES BOUYGES	1	13	00
B	657	LES BOUYGES	0	23	10
C	271	LE BECH	2	96	90
C	272	LE BECH	0	81	50
C	273	LE BECH	0	03	00
C	274	LE BECH	0	14	00
C	275	LE BECH	0	44	40
C	276	LE BECH	0	04	10
C	277	LE BECH	0	01	40
C	278	LE BECH	0	47	60
C	279	LE BECH	0	16	40
C	280	LE BECH	0	62	20
C	281	LE BECH	0	16	20
C	282	LE BECH	0	80	20
C	283	LE BECH	0	07	00
C	284	LE BECH	0	16	80
C	285	LE BECH	0	10	40
C	286	LE BECH	0	22	40
C	287	LE BECH	0	05	20
C	288	LE BECH	0	16	60
C	289	LE BECH	0	23	20
C	290	LE BECH	0	04	40
C	291	LE BECH	1	81	70
C	292	LE BECH	1	73	60
C	293	LE BECH	0	21	40
C	294	LE BECH	2	07	20
C	295	LE BECH	3	02	70
C	296	LE BECH	0	12	20
C	297	LE BECH	0	14	40
C	298	LE BECH	0	06	20
C	299	LE BECH	0	06	20
C	300	LE BECH	0	03	80
C	301	LE BECH	0	07	60
C	302	LE BECH	0	14	20
C	303	LE BECH	0	03	40
C	304	LE BECH	0	03	40
C	305	LE BECH	0	00	80
C	306	LE BECH	0	09	42
C	307	LE BECH	0	14	17
C	308	LE BECH	0	18	61
C	309	LE BECH	0	05	00
C	310	LE BECH	0	52	00
C	311	LE BECH	0	02	00
C	312	LE BECH	0	23	20
C	313	LE BECH	0	39	40
C	314	LE BECH	3	28	40
C	315	LE BECH	0	31	00
C	316	LE BECH	0	69	50
C	317	LE BECH	0	90	20

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022016-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

C	318	COMBES DU BECH SRIOUX	1	27	00
C	831	L'ARBRE GROS	2	73	40
C	832	L'ARBRE GROS	0	53	40
C	990	LE BECH	0	23	20
			67	46	15

- **Sur la commune d'Auriac (19220)**

Diverses parcelles en nature de pré, terre, pacage, lande, taillis et futaie figurant au cadastre sous les références suivantes :

D	460	LA BOUYGE LONGUE	0	73	95
D	461	LA BOUYGE LONGUE	0	31	65
D	462	LA BOUYGE LONGUE	1	94	65
D	463	LA BOUYGE LONGUE	1	46	00
D	464	LA BOUYGE LONGUE	0	68	00
D	465	LA BOUYGE LONGUE	0	06	90
D	466	LA BOUYGE LONGUE	0	09	50
D	467	LA BOUYGE LONGUE	0	61	46
D	468	LA BOUYGE LONGUE	0	83	47
D	469	LA BOUYGE LONGUE	1	67	33
W	6	PUY DU FENIER	0	52	00
			8	94	91

Conformément à l'article L2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis préalable du Conseil Communautaire doit être obtenu pour un changement d'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire autorise le CIAS Xaintrie Val' Dordogne à procéder à la vente de biens sis sur la commune de Darzac et d'Auriac.

Article 2 : le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à la vente.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20220317-DB2022016-DE Date de télétransmission : 18/03/2022 Date de réception préfecture : 18/03/2022
--

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-017			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022017-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

ADHÉSION A LA MÉDECINE PRÉVENTIVE- CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L812-3 à L812-5 et l'article L452-47,

Considérant que :

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion.

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

La conseillère déléguée propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble du personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire décide d'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19 et d'approuver les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction et dans la limite d'une durée de 6 ans.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-018			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY

Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022018-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

DÉCLARATION DE PROJET N°1 DU PLU D'ARGENTAT – BILAN DE LA CONCERTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.300-6, les articles L.153-54 et suivants, les articles R.153-15 et suivants, et L103-3 et suivants

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Argentat approuvé le 31 janvier 2008 et notamment le PADD,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2019 portant délibération de principe en vue de la Création d'un Pôle Sécurité dans le secteur de l'Avenue Lamartine à Argentat-sur-Dordogne,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2019 engageant la procédure de Déclaration de Projet visant à mettre en compatibilité le PLU d'Argentat avec le projet d'intérêt général de Pôle Sécurité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2020 portant modification de la Concertation,

Vu la décision n°2020DKNA151 du 24 novembre 2020 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) de Nouvelle Aquitaine ne soumettant pas à l'évaluation Environnementale la procédure de Déclaration de Projet visant à mettre en compatibilité le PLU d'Argentat avec le projet d'intérêt général de Pôle Sécurité, suite à examen au cas par cas du dossier,

Vu le bilan de la concertation présenté par Madame la Présidente de la Communauté de Communes,

Considérant que :

Le projet de Pôle Sécurité revêt un caractère d'intérêt général. Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Argentat en vigueur doivent, pour permettre la réalisation de ce projet, être adaptées dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme,

Le bilan de la concertation atteste non seulement que la Communauté de Communes a respecté les modalités qu'elle avait définies, mais également que celles-ci ont permis une participation effective de la population,

Considérant que les observations ont été examinées par la Communauté de Communes, sensible aux propositions formulées, et l'ont invité à compléter le contenu du dossier en cours d'étude, afin notamment de maîtriser l'impact paysager du projet,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : le Conseil Communautaire approuve le bilan de la concertation ci-annexé.

Article 2 : le Conseil Communautaire décide de poursuivre la procédure de déclaration de projet.

Article 3 : le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75

Nicole BARDI



ANNEXE A LA DELIBERATION PORTANT DECLARATION DE PROJET N°1 – PLU d'ARGENTAT BILAN DE LA CONCERTATION

I – Contexte

1.1 – Rappel du projet de Pôle Sécurité

Depuis 2015, la création d'un pôle Sécurité regroupant sur un même site deux équipements publics d'intérêt publics : la Gendarmerie et le Centre Incendie et Secours est à l'étude, du fait de l'obsolescence constatée des bâtiments actuels et la nécessité de leurs évolutions.

Le positionnement de ces équipements est prévu dans la zone à Urbanisée (AU) dite Lamartine, à Argentat-sur-Dordogne, acquise à l'amiable par l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine, missionné par la Communauté de Communes.

La situation du terrain correspond aux secteurs d'intervention des deux équipements publics et est en continuité de l'urbanisation dans ce secteur de Lamartine, et plus largement du quartier du Bastier, à Argentat-sur-Dordogne.

Les projets consistent, sous Maitrises d'Ouvrage différentes :

- **Gendarmerie** : un local professionnel (Bureaux et Garage) et 11 logements de fonctions
 - o Maitrise d'Ouvrage Corrèze Habitat
- **Centre Incendie et Secours** : local de stationnement des véhicules d'intervention espaces administratifs et de vie commune des sapeurs-pompiers
 - o Maitrise d'Ouvrage Communauté de Communes

Les bâtiments laissés vacants à l'issue des constructions seront réaffectés : pour le centre incendie et secours actuel en siège pour la Communauté de Communes, pour la Gendarmerie, une affectation sera recherchée par le Conseil Départemental, actuel propriétaire.

Pour permettre le projet de Pôle Sécurité, une évolution des règles d'Urbanisme est nécessaire et a abouti à l'engagement d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Argentat.

La déclaration de projet vise à faire évoluer le PLU pour admettre les équipements publics dans sur le secteur AU de Lamartine, prévoir des dispositions les concernant dans le règlement et permettre une évolution des Orientations d'Aménagement de la zone.

1.2 – Concertation préalable

Dans un souci de transparence et de maintien de la communication sur le projet de Pôle Sécurité auprès de l'ensemble des habitants et parties intéressées par le projet, la Communauté de Communes XVD a souhaité organiser une concertation préalable précisée par la délibération du 11 décembre 2019 et adaptée au contexte sanitaire par délibération du 17 septembre 2020.

II – L'organisation de la concertation

2.1 - Les modalités de la Concertation

Par délibération 11 décembre 2019, les modalités de concertation ont été définies. Elles s'organisaient autour de deux temps dédiés :

- Mise à disposition du dossier en Mairie d'Argentat-sur-Dordogne
- Travail avec les collégiens sur l'unité foncière objet du projet.

Par délibération du 17 septembre 2020, les dates de mise à disposition du dossier au public ont été fixées du 1^{er} octobre au 2 novembre 2020 inclus.

2.2 - Le déroulé de la concertation

- **Mise à disposition pendant 1 mois** en Mairie d'Argentat-sur-Dordogne du 1^{er} octobre au 2 novembre 2020 d'un dossier d'information exposant le contexte, les 3 scénarios d'Orientations d'Aménagement et la solution retenue ainsi qu'un registre de remarques. Une insertion presse du 1^{er} octobre 2020 (édition de La Montagne),



Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne

AVIS

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC D'UN DOSSIER RELATIF À LA DÉCLARATION DE PROJET VISANT À METTRE EN COMPATIBILITÉ LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ARGENTAT AVEC UN PROJET DE PÔLE SÉCURITÉ.

CentreFrance
Publicité

la montagne

ATTESTATION DE PARUTION

Définition des modalités de mise à disposition du public d'un dossier relatif à la Déclaration de Projet visant à mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Argentat avec un projet de Pôle Sécurité.

Par délibérations en date du 11 décembre 2019 et du 17 septembre 2020, le Conseil Communautaire Xaintrie Val' Dordogne, a défini les modalités de mise à disposition du public d'un dossier d'information et d'un registre de remarques. Cette mise à disposition aura lieu du 1^{er} octobre au 2 novembre 2020 inclus, au service Urbanisme de la Mairie d'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, aux jours et heures habituels d'ouverture dudit service.

Cette annonce (Ref : CF72312, N°156189) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

La Montagne

Edition : La Montagne-Corrèze
Date de parution : 01/10/2020

ainsi qu'une insertion sur le site internet de la Communauté de Communes et de la Commune d'Argentat-sur-Dordogne ont permis de relayer l'information auprès de la population.



ARGENTAT
PROJET DE PÔLE SÉCURITÉ

DOSSIER DE DÉCLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ
DU PLU D'ARGENTAT

Projet Pôle Sécurité à Argentat-sur-Dordogne - Le dossier de présentation

Un dossier abordant le projet de Pôle Sécurité, visant à répondre en un seul lieu deux équipements de sécurité : Casernes et Centre Incendie et Secours à Argentat-sur-Dordogne, est à disposition de la population en Mairie d'Argentat-sur-Dordogne depuis le 1^{er} octobre accompagné d'un registre de remarques. Ce dossier a été réalisé afin de fournir une première information de la population sur ce projet et un registre ouvert pour collecter les remarques avant l'Enquête Publique à venir.

A titre de rappel : ledit dossier et le registre seront accessibles au public du 1^{er} octobre au 18 novembre 2020 inclus auprès du service Urbanisme de la Commune d'Argentat-sur-Dordogne, aux dates et heures d'ouverture du service.

La présentation et uniquement la présentation sont en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes. Le registre de remarques est disponible en Mairie.

[LE CONTENU DU DOSSIER](#)
[LE REGISTRE DE REMARQUES](#)
[DÉCLARATION DE PROJET](#)

- **Propositions d'une classe du Collège Simone Veil** à Argentat-sur-Dordogne travaillant dans le cadre d'un projet pédagogique sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur Lamartine (décembre 2020),

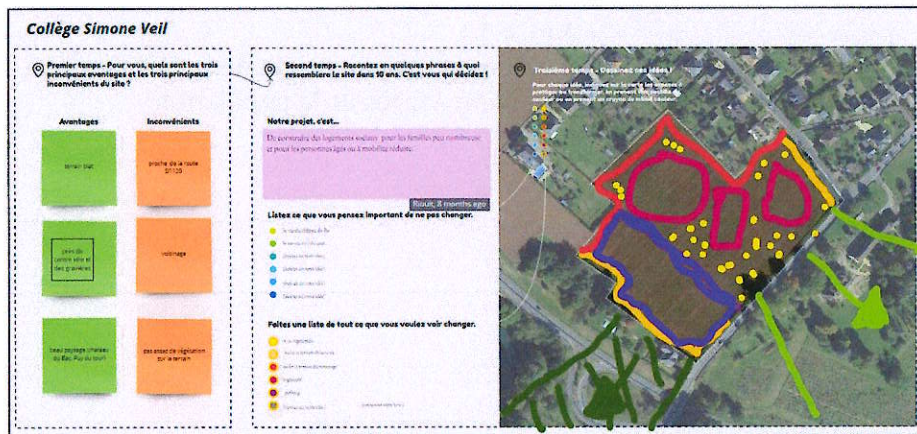
Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022018-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022



Visites sur le terrain



Restitution du diagnostic par groupe « métiers » (géographes, écologues, historiens...)



Exemple de propositions d'aménagement

III – Le bilan de la concertation

3.1 - Le bilan quantitatif

- Mise à disposition du dossier au public pendant un mois : 11 remarques ont été recueillies,
- 6 interventions auprès du Collège Simone Veil d'Argentan-sur-Dordogne, une visio de restitution

3.2 - Les principaux sujets furent :

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022018-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

3.2.1 - Action auprès des collégiens

Les points à prendre en considération dans l'aménagement du secteur étaient les suivants :

- Préserver les vues vers le Puy du Tour,
- Intégrer les bâtiments par rapport au Château du Bac,
- Végétaliser une partie de l'unité foncière et/ou créer des jardins potagers,
- S'appuyer sur la végétation pour intégrer le secteur (préservation des habitations voisines, du Château du Bac)
- Prendre en compte les nuisances induites par la voie départementale (bruit).

3.2.2 - Mise à disposition du dossier auprès de la population

- La crainte d'une mauvaise intégration des constructions face au Château du Bac En conséquence, les OAP ont été travaillées de manière à assurer l'intégration paysagère face au Château et son parc. Il doit toutefois être rappelé que les projets au sein du secteur seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Cet avis est opposable vis-à-vis des demandes d'autorisations d'urbanisme et protège le Monument d'éventuelles altérations de ses abords.

- L'incompréhension des problèmes des bâtiments actuels L'inadaptation des locaux actuels du CIS et de la gendarmerie sont davantage détaillés dans la notice, ainsi que les comparatifs financiers de la réhabilitation in situ et de construction de bâtiments neufs.

- L'appréhension de l'impact des bâtiments sur la lecture du Puy du Tour Une modification a été apportée sur le règlement suite à cet avis, de manière à limiter fortement la hauteur des équipements publics.

- La consommation d'espace engendrée par le projet. La zone avait été identifiée comme "à urbaniser" dans le PLU actuel. L'étude de scénarios d'implantation a conforté ce site au regard des besoins des équipements d'intérêt collectif qui s'y planteront.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-019			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022019-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG ENTRE LA COMMUNE DE LA-CHAPELLE-SAINT-GÉRAUD, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE ET L'EPF DE NOUVELLE-AQUITAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant que :

La Commune de La-Chapelle-Saint-Géraud est membre de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne, laquelle a conclu avec l'EPF une convention-cadre, afin d'assister la Communauté de communes et ses communes membres dans la conduite sur le long terme d'une politique foncière active sur le territoire communautaire. Il s'agit de répondre aux objectifs de développement de ce dernier et au rééquilibrage de l'habitat abordable en s'attachant tout particulièrement à la reconquête des centralités urbaines notamment sur le plan commercial et à la requalification de bâti vacants ou dégradés.

Le projet défini par la commune de La Chapelle Saint Géraud est le suivant : projet mixte de réhabilitation :

- Réhabilitation de la maison par un bailleur ou à défaut par la commune.
- Projet multi-dimensionnel de réhabilitation et de valorisation de la grange intégrant un espace pour la petite enfance, des logements mutualisés et une troisième destination à affiner (commerce de producteurs, cabinet médical ou espace de travail)
- Mise en valeur des espaces non bâti par la réalisation d'un espace de stationnement pour le restaurant situé à proximité et possibilité de proposer à la vente quelques lots à bâtir.

Sur le territoire intercommunal, la commune de La-Chapelle-Saint-Géraud sera ainsi la troisième commune à faire appel à l'EPF de Nouvelle-Aquitaine, après la commune d'Argentat-sur-Dordogne et d'Albussac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve la convention pour la valorisation d'un ensemble immobilier en cœur de bourg entre la commune de La-Chapelle-Saint-Géraud, la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : Le Conseil Communautaire charge la Présidente de toutes les formalités en la matière.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75


Nicole BARDI

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022019-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-020			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022020-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

LANCEMENT D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE SUIVI ET L'ANIMATION DE L'OPAH et L'OPAH-RU INTERCOMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 20 décembre 2021 portant engagement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun sur le territoire de la CC XVD et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre ancien de ses deux centralités d'Argentat-sur-Dordogne et de Saint Privat,

Considérant que :

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne travaille depuis janvier 2020 à la préfiguration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de son périmètre.

L'étude de préfiguration va aboutir à la mise en place de deux dispositifs d'amélioration de l'habitat complémentaires pour une durée de 5 ans à compter de 2022 : une OPAH dite de « Droit Commun » sur l'ensemble des communes d'XVD et une OPAH de Renouvellement Urbain à l'échelle des deux centralités : Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat. Ces deux dispositifs d'OPAH seront complétés par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) destinée à contribuer au renforcement des deux centralités et qui intégrera le volet RU de l'OPAH en action « Habitat ».

Le déploiement et le succès de ces dispositifs reposent sur la mise en place d'une animation de qualité, pluridisciplinaire, qui accompagnera de façon renforcée et adaptée les propriétaires privés à actionner les différentes aides, à les aider dans leurs démarches administratives. Également, l'équipe d'animation devra créer une réelle dynamique territoriale pour susciter des projets notamment sur des immeubles ou îlots à enjeux dans les périmètres de Renouvellement Urbain (RU). Le prestataire devra également travailler en lien avec les partenaires, la Commission Urbanisme, Habitat et les services afin de rendre compte de l'atteinte des objectifs conventionnels et contribuer au pilotage des dispositifs.

Le dimensionnement de la mission est basé sur l'étude pré-opérationnelle qui a été menée en lien notamment avec les partenaires (Etat, Anah, Conseil Départemental, ...).

Pour désigner le prestataire qui assurera le suivi-animation de l'OPAH de droit commun et l'OPAH RU, il convient de conclure un accord-cadre à bons de commande.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 5 ans, sans montant minimum et pour un montant maximum de 401 000.00 € HT. En effet, le Règlement Général de l'Anah prévoit une durée minimale de 5 ans pour assurer l'efficacité des dispositifs OPAH et OPAH-RU. Les conventions à intervenir sont également sur la même temporalité.

L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commandes. Les objectifs seront partagés avec les différents partenaires techniques et financiers. Une subvention pour la mission de suivi-animation sera sollicitée auprès de l'Anah. D'autres co-financeurs pourront être sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande pour le suivi et l'animation de l'OPAH de droit commun et l'OPAH-RU.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à lancer un appel d'offres ouvert.

Article 3 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer l'accord cadre, après avis de la commission d'appel d'offres.

Article 4 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence passé en application de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75


Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-021			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOLET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2020021-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

ADHÉSION AUX CHÈQUES VACANCES DÉMATÉRIALISÉS ANCV CONNECT POUR LA RÉGIE DES TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que :

Le dispositif chèques-vacances dématérialisés peut être mis en œuvre à partir du site de réservation en ligne Elloha ainsi que par les bornes TPE des Tours de Merle. Des frais de commissionnement habituels seront facturés à la collectivité. Ce dispositif encourage la réservation en ligne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve la mise en place du paiement par Chèques Vacances Connect.

Article 2 : Le Conseil Communautaire charge Madame La Présidente, de toutes les formalités administratives en la matière.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75



Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-022			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAIN Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022022-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

ADOPTION DES TARIFS COMPLÉMENTAIRES DES SOIRÉES THÉÂTRES AUX TOURS DE MERLE : « MERLE SE JOUE DES TOURS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que :

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne souhaite poursuivre les soirées théâtres mis en place en 2021. Les représentations sont programmées en début de soirée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs des soirées théâtres suivants :

Tarifs Individuels	
Adulte (à partir de 16 ans)	14,00€
Enfant (de 6 à 15 ans) / Réduit	10,00€

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75


Nicole BARDI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 17 mars 2022 à Forgès

DATE DE LA CONVOCATION : 11 mars 2022

Délibération N° 2022-023			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	45
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	2	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	45		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BARDI Nicole	GRÉGOIRE Daniel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JEAN Lionel	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	JOANNY Agnès	PEYRICAL René
BRIANÇON Laurence	LAFON Francis	POUJADE André
BRIGOULET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	RAMOND Patrick (Suppléant)
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	REYNÈS Patrick
CLAVIÈRE Aline	LAVERGNE Martine	REYNIER Annie
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	RIGAL Christian
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	ROUANNE Hervé
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	MEILHAC Sébastien	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MIGNARD Sophie	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
FERRACCI Dominique	MONTALTI Fabienne	
GASQUET Jean-François	NACRY Marie-Christine	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par Mme Dominique FERRACCI

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme France CHASTAINGT – M. Alain FORETNEGRE - M. Philippe MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Géraldine LAJOINIE

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022023-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

ADOPTION DES TARIFS SOUVENIRS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE A LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs des objets vendus en boutique suivants :

Souvenirs 2022

	Prix de vente TTC
Souvenirs Divers	
Bougies TDM	4,00 €
Lot 3 bougies	10,00 €
Bâton de marche	10,00 €
Robe	45,00 €
Parure Chevalier	35,90 €
Chasuble	18,00 €
Tresse	6,50 €
Chevalier	9,60 €
Cheval de chevalier	9,60 €
Archer	8,60 €
Robin des Bois	8,60 €
Reine Médiévale	9,60 €
Roi	9,60 €
Sorcier	9,60 €
Fantôme	9,60 €
Ballerine sur Licorne	22,50 €
Licorne	15,00 €
Mini chevaliers	24,50 €
Mini Chevalier argenté/ doré	11,50 €
Gardien de la forêt	10,00 €
Cheval squelette	15,00 €
Loutre	6,50 €
Hérisson	6,50 €
Rouge Gorge	6,50 €
Renard	6,50 €

Médaille de Merle	2,50 €
Bassinnet à bec	18,00 €
Heaume Intégral	18,00 €
Casque barbute	12,00 €
Casque Aragon	18,00 €
Mini Set boucler et épée	18,00 €
Coiffe Princesse	16,00 €
Tiare Princesse	14,00 €
Couronne de Fleurs	6,50 €
Chapeau de paille	12,00 €
Tirelire casque	12,00 €
Stylo Médiéval	5,00 €
Pot à crayon	12,00 €
Porte Clef médiéval	6,00 €
Peluche	15,00 €
Visualisateur d'insectes	7,00 €
Magnet animaux	5,00 €
Porte clef animaux	5,00 €
Bracelet cuir	6,80 €
Stylo chouette	5,00 €
Crayon Chauve souris	3,00 €
Poupée (Chevalier/Princesse)	17,00 €
Jeux de cartes des blasons	9,50 €
Jeux des Cartes armures	9,50 €
Jeux des 7 familles des insectes	6,50 €
Jeux de 7 familles des Oiseaux	6,50 €
Arc et 3 flèches	19,60 €
Bouclier	15,00 €
Epée médiévale	11,00 €
Pendentif	4,50 €
Cheval bâton	20,50 €
Toupie	11,50 €
Baguette magique ruban	6,50 €
Château à insectes	22,30 €
Bourse en cuir	7,00 €
Tunique du chevalier	21,50 €
Aquarelle des Tours de Merle	8,50 €
Mug	6,50 €
Set de Table	5,00 €
Dépliant Recettes	5,00 €
Magnet	3,50 €
Magnet 3D	5,00 €
Petite Carte Postale	0,50 €
Grande Carte Postale	1,50 €
Décapsuleur	7,00 €

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022023-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Stylo Bambou	4,00 €
Stylo Corrèze	4,00 €
Porte clef dépliant/19/Merle/cloche	5,00 €
Guide Corrèze	7,00 €
Planche à découper Corrèze	8,00 €
Sous verre Corrèze	6,00 €
Chevalier bois	6,00 €
Couteau bois	10,50 €
Bouclier épée Corrèze	18,00 €
Parapluie carreaux	12,00 €
Dés à coudre TDM	4,00 €
Lot de 3 dés à coudre TDM	11,00 €
Peluche Corrèze	5,80 €
Baguette magique feutrine	6,50 €
Tenue de Chevalier	11,50 €
Hache des TDM	10,50 €
Marionnette Chevalier	9,00 €
Crayon papier peluche	5,50 €
Heaume Chevalier	20,00 €
Panneau flèche Corrèze	6,50 €
Carte de la Corrèze en relief	15,95 €
Pochette à histoires	21,00 €
Projecteur d'ombres	24,00 €
Silhouette articulée	13,00 €
Petit Kaleidoscope	5,50 €
Grand Kaleidoscope	14,00 €
Tatouage	7,50 €
Affiche sépia	7,00 €
Guide "chevalier de la citadelle de Merle	3,00 €
Lot de 3 portes clefs	13,50 €
Marque page	1,50 €
Lot de 4 marques pages	5,00 €
Livret jeu	1,50 €
Location de costume	7,00 €
Livres	
Les Editions du Limousin	
Mes Petites histoires de Xaintrie	8,00 €
Editions Loris	
La Châtellenie de Merle	30,43 €
BRGM Editions	
Curiosités de La Corrèze	19,00 €
Interforum	
Louis le Galoup tome 1	15,00 €

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022023-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Louis Le Galoup tome 2	10,05 €
Louis le Galoup tome 3	15,90 €
Louis le Galoup Tome 4	16,90 €
Louis le Galoup tome 5	16,90 €
Sans nom ni blason	4,80 €
Editions Gisserot	
Croyances Populaires	5,00 €
Pollution au MA	5,00 €
Plantes du jardin Médiéval	3,00 €
Recettes du Moyen Age	5,00 €
Princesses au Moyen Age	3,00 €
Chevalier au Moyen Age	3,00 €
Les châteaux forts	3,00 €
Métiers au Moyen Age	5,00 €
Paysan au Moyen Age	5,00 €
LO Diffusions	
Le Moyen Age	9,95 €
Les 7 Familles des chevaliers	10,50 €
La Vie au Moyen Age	9,20 €
A la recherche du Moyen Age	7,80 €
La Société Médiévale	8,30 €
Héros et Merveilles du Moyen Age	40,60 €
Le Moyen Age expliqué en images	25,00 €
Chevaliers et chevalerie expliqués à mon petit fils	8,00 €
Abécédaire de l'Art Médiéval	3,95 €
Yvain ou le chevalier au loin	3,00 €
L'Art Héraldique	29,00 €
L'idée de Moyen Age	8,00 €
Divin moyen Age	17,00 €
Fabliaux du Moyen Age	2,80 €
La femme médiévale au Moyen Age	19,00 €
Fêtes et jeux au Moyen Age	19,50 €
Mon costume médiéval	17,00 €
L'économie rurale	8,00 €
La nature en famille	8,90 €
Herbier	24,50 €
Arbres et Arbuste en campagne	30,00 €
Guide des curieux de la nature	19,90 €
Mousses et Lichens	35,90 €
Les Plantes multi usages	22,90 €
Arbres	19,95 €
Explore la nature du bout des doigts	8,95 €
Histoires nature de la petite salamandre	14,90 €
Mon imagier des sensations	7,90 €

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022023-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Mon guide nature	13,95 €
Mon guide nature	10,50 €
Toutes les idées sont dans la nature	15,90 €
L'orientation	5,95 €
Guide la faune et de la flore	18,00 €
Le Grand livre de la nature	20,20 €
Bonnes à croquer	17,00 €
Mon guide nature	13,95 €
Le Pire des Chevaliers	11,90 €
50 questions loufoques	9,95 €
Le Pire des Princesses	11,90 €
Color Zen dragons	4,95 €
Mes coloriages fées et princesses	6,00 €
Le petit Chevalier courageux	5,90 €
Pliage les chevaliers	5,90 €
Ninon et le dragon	4,00 €
Princesse Pestouille et Jolicoeur le dragon	4,90 €
Autocollants Château	5,00 €
Editions Faion	
Revue Les croisades	6,00 €
Revue Châteaux forts en France	9,90 €
Editions Heimdal	
Revue Châteaux forts en Corrèze	12,00 €
Revue MA Dinan Cité Médiévale	12,00 €
Editions du Limousin	
Mes P'tites Histoires de Xaintrie	8,00 €
Jean Claude Schmitt	
Cloître des Ombres	29,50 €
Produits Alimentaires	
Glaces	2,50 €
Glaces	2,20 €
Glaces	1,70 €
Glaces Bio	3,50 €
Boissons diverses	2,00 €
Eau	1,00 €
Café	1,00 €
Chips	2,00 €
Barre chocolatée	1,00 €
Boissons Personnel	0,70 €
Café Personnel	0,50 €
Glaces Personnel	1,00 €
Hydromel	16,00 €

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022023-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Hypocras	16,00 €
Thé	7,00 €
Tisanes	6,00 €
Miel	7,00 €
Biscuits	6,00 €
Jus de pomme cubis 1,5L	5,50 €
Jus de pomme bouteille 1 L	4,00 €
Bière Bouteille 1/2 L	3,50 €
Bière Pack 3 bouteilles	10,50 €
Kit Hypocras	9,00 €
Dépôt/ Vente	
France Regard	
Carte Postale Nature	1,50 €
Philippe Marchegay	
Mémoires d'une Vallée	12,00 €
Caméloupon 1	14,00 €
Caméloupon 2	14,00 €
Marius petit gabarier clandestin	20,00 €
Marie France Houdart	
Tours de Merle	23,50 €
Bouligou et Farcidure	23,50 €
Bréjaude et Clafoutis	24,00 €
Ferme du Moyen Age	23,00 €
Enfants des Renardières	19,00 €
Gabriel des burons aux halles	22,00 €
Les eaux marchandes	23,50 €
C'est par les femmes	24,00 €
Le renard et la caverne	20,00 €
J'ai descendu dans mon jardin	11,00 €
Ferme du Moyen Age, Invitation au voyage	21,50 €
Nuage Vert	
Argentat sur Dordogne	25,00 €
Edition Myosiris	
Sites Remarquables tome 3	32,00 €
Dialogue avec les arbres en Limousin	30,43 €
Limousin qu'y a-t-il de meilleur	22,00 €
Les noms des lieux d'Argentat	12,00 €
Les mines d'Argentat	14,00 €
Les noms des lieux de la Xaintrie	18,00 €
Marcello l'asticot	6,00 €
Les 12 desserts de Marcello	8,00 €
Les 12 Soupes de Marcello	8,50 €

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022023-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Le Petit patrimoine de la Corrèze	34,00 €
La Corrèze, d'eau de granite et d'arbres	24,00 €
Jeu Educatif	29,00 €
Le Grimoire Pourpre Countès	21,00 €
Le Roi Silencieux	16,00 €
Chevalier de Porcelaine	16,00 €
Les Jardins de Juliette et Joséphine	14,50 €
Les Plantes du chaos	17,00 €
Ce Limousin que j'aime	17,90 €
Nouveaux Contes du Limousin	23,00 €
Yannick Lac	
Crochet cœur	12,00 €
Crochet chouette	22,00 €
Crochet abeille	22,00 €
Crochet chauve souris	20,00 €
Crochet tête licornes	14,00 €
Crochet chat	20,00 €
Crochet tête sanglier	14,00 €
Crochet tête cochon	14,00 €
Crochet tête chat	12,00 €
Crochet tête renard	12,00 €
Crochet tête chouette	12,00 €
Crochet tête poussin	12,00 €
Crochet loutre	20,00 €
Crochet tête ourson	12,00 €
Crochet bijou de portable	10,00 €
Crochet émoticônes	12,00 €
Marionnette	14,00 €
Les Cueillettes Corrésiennes	
Vins aromatisés (75cl)	16,00 €
Vinaigre divers	7,50 €
Huile aux cèpes	7,50 €
Cèpes cuisinés	8,00 €
Sel aromatisé aux champignons	7,00 €
Champignons séchés	8,00 €
Macérât huileux	7,00 €
Confitures diverses	6,00 €
Confit divers	6,50 €
Crème de marron	7,00 €
Coffret champignons	20,00 €
Coffret confiture	13,00 €
Coffret cuisine	17,00 €
Cave Viticole De Branceilles	
Champ du Clos 2015	13,00 €

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022023-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Triadoux Rosé Bio 2020	7,80 €
Ferrand Blanc 2020	9,00 €
Vin Paillé Blanc 2015	20,00 €
Thierry Monpéchin	
Huile de chanvre 5cl	6,00 €
Huile de chanvre 25cl	13,00 €
Huile de chanvre 50cl	29,00 €
M Bohême	
Savon corps	6,50 €
Coffret 4 savons	25,50 €
Savon liquide	10,50 €
Savon ménager	6,50 €
Bougie	13,50 €
O Pot	
Mug paysage	15,00 €
Coquetier mouton	9,00 €
Coquetier Bleu	10,00 €
Repose cuillère feuille	15,00 €
Saladier bleu plié	28,00 €
Bol bleu plié	15,00 €
Porte savon paysage	14,00 €
Porte savon bleu (poisson)	12,00 €
Plat plié bleu	25,00 €
Petit elfe	15,00 €
Tasse bleue	12,00 €
Boite bleue	22,00 €
Lampe	75,00 €
Gratte ail	8,00 €
Mug bleu	12,00 €
Les Cahiers de Constance	
Guirlande à Fabriquer	9,90 €
Coffret Cadeau	17,90 €
Papier à Lettre	12,00 €
Cartes de jeu magiques	12,00 €
Coloriage géant	10,00 €
Carnet	3,50 €
Pirouettes Cacahuètes	
Kit créatif	13,90 €
Kit créatif	15,90 €
Kit créatif	9,90 €
Jeu de Puzzle château fort	23,90 €
OTVD	
Casse noix	6,50 €
Casse noix par 2	10,00 €

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220317-DB2022023-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

Essuies mains	6,50 €
Essuies par 2	10,00 €
Torchon circulaire	3,50 €
Torchon circulaire par 3	10,00 €
Planche à découper bois	9,00 €
Planche à découper bois par 2	15,00 €
Mug	5,50 €
Mug par 2	10,00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75


Nicole BARDI